



FICHE OPÉRATION 9B.3

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

RÉSULTAT ATTENDU | 9

L'eau et les milieux aquatiques sont préservés, gérés et restaurés.

ACTIVITÉ | 9B

Protection des eaux et réduction des pollutions.

OBJECTIFS

Compte-tenu des dysfonctionnements constatés sur les assainissements non collectifs et afin de proposer des solutions adéquates aux administrés, les collectivités ont besoin de bénéficier de préconisations et d'étudier des solutions d'assainissement des eaux usées domestiques mais également de l'assainissement pluvial.

Les actions s'inscrivant dans cette opération visent à étudier et programmer les modernisations nécessaires du service de l'assainissement et de ses infrastructures ainsi qu'à outiller les services des équipements nécessaires pour la gestion des assainissements non collectifs.



BUDGET 578 505 € (69 033 977 XPF)

ACTION	TERRITOIRE					AVANCEMENT			
	NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
9B.3.1 Elaboration du schéma directeur assainissement			■			<div style="width: 100%;"></div>			
9B.3.2 Traitement des boues résiduelles de l'assainissement non collectif aux Îles Loyauté	■					<div style="width: 50%;"></div>			
9B.3.3 Gestion des assainissements non collectifs			■		■	<div style="width: 100%;"></div>			



CONTEXTE

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST TRÈS RÉPANDU DANS L'ENSEMBLE DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM) DU PACIFIQUE ET CONSTITUE UNE SOLUTION TECHNIQUE PERTINENTE DANS UNE GRANDE MAJORITÉ DE CAS, COMPTE TENU NOTAMMENT DE LA DIFFUSION DE L'HABITAT.

Cependant, en l'absence de contrôle et d'entretien, les cas de dysfonctionnement sont fréquents et le risque de pollution de l'environnement et des eaux est réel.

En Nouvelle-Calédonie, quand la construction est soumise à permis de construire, ce qui n'est pas le cas partout, l'équipement est contrôlé lors de sa mise en place avant délivrance de la conformité. Pour autant, les contrôles ultérieurs sont très rares et non systématiques. Les services publics sont parfois alertés, en cas de dysfonctionnement, par un riverain voisin. À Wallis et Futuna, les administrés sollicitent l'intervention de l'administration quand leur fosse dysfonctionne. De plus, l'assainissement des eaux pluviales présente des dysfonctionnements importants pouvant occasionner des pollutions des eaux de surface, des eaux souterraines ou du littoral.

Sur certaines îles des PTOM, les filières d'assainissement ne sont pas pleinement structurées et aucune solution n'existe pour traiter les boues de curage extraites des fosses individuelles.



SYNTHÈSE

À Wallis et Futuna, le schéma directeur des eaux pluviales couvrant les deux îles, réalisé par le bureau d'étude Thésée Ingénierie est en cours de validation. Sur l'action « gestion des assainissements non collectifs », et afin d'assurer la gestion et le suivi de vidanges de fosses, des outils doivent être mis en place et des travaux d'assainissement non collectif urgents en termes de santé publique seront réalisés. Ces priorités ont été établies suite à la réalisation du diagnostic village réalisé par les services du territoire en 2020.

En Nouvelle-Calédonie, la province des Îles Loyauté a souhaité travailler sur la mise en place d'une filière de traitement des boues de vidange issues de l'assainissement individuel. Les études préalables de définition et de dimensionnement de la filière, prises en charge directement sur le budget provincial, mettent en évidence des dysfonctionnements très importants des systèmes d'assainissement des particuliers, impliquant un surdimensionnement de la filière. L'enveloppe allouée dans le cadre du projet PROTEGE est donc de fait insuffisante et la province des Îles Loyauté recherche actuellement des financements additionnels pour conduire l'action.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES



UN SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES POUR LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA



UNE PREMIÈRE FILIÈRE DE TRAITEMENT DES BOUES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AUX ÎLES LOYAUTÉ



FILM SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE WALLIS ET FUTUNA

diffusion à venir



PERSPECTIVE

À Wallis et Futuna, l'étude sur le schéma directeur d'assainissement pluvial des îles de Wallis et Futuna est finalisée et les documents finaux seront validés prochainement.

En parallèle, le service territorial de l'environnement de Wallis et Futuna doit faire l'acquisition

des équipements nécessaires aux services du territoire pour la gestion des assainissements non collectifs. Le service doit également mettre en œuvre le programme de travaux visant

Les besoins d'équipement d'assainissement doivent être définis

la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif non fonctionnels, à proximité des points de prélèvement d'eau potable.

En Nouvelle-Calédonie, si la province des îles Loyauté obtient les financements nécessaires à la

mise en place d'une première unité de traitement des boues d'assainissement individuels, les travaux pourraient être engagés cette fin d'année.

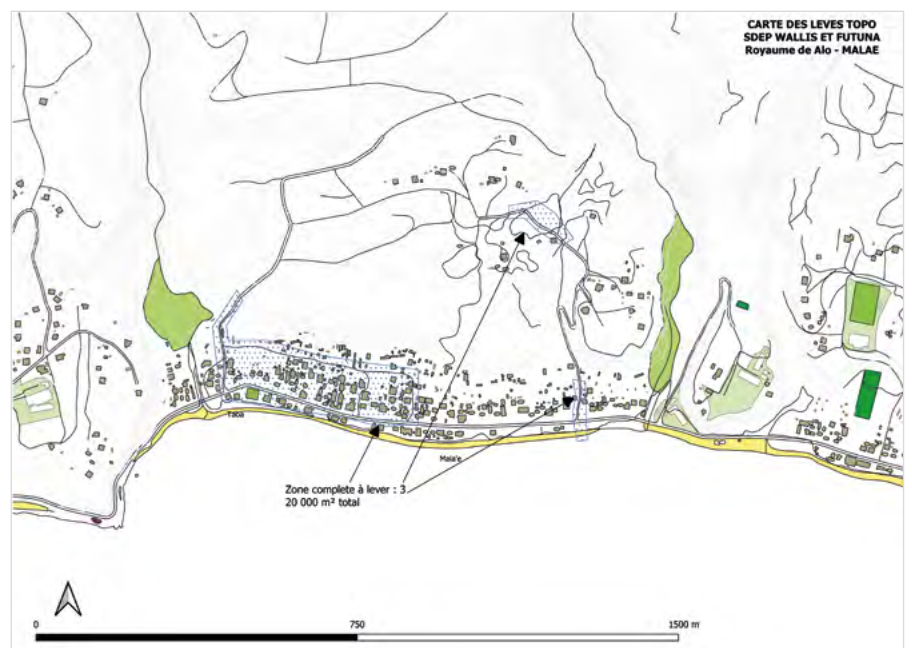


AVANCEMENT DES ACTIONS

ÉLABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT (WF)

ACTION 9B.3.1

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de Wallis et Futuna est en cours. Le bureau d'étude Thésée Ingénierie localisé en Nouvelle-Calédonie et sa filiale locale Thétis WF sont en charge de la réalisation de cette étude prospective et programmatique. La première phase d'état des lieux a permis d'identifier les principaux dysfonctionnements et leurs origines. Ce travail a été complété par des levés topographiques, utiles pour mieux cerner les problématiques mais également pour la définition des orientations d'aménagements à réaliser, objet de la phase 2. Les orientations retenues ont été validées par la commission de l'équipement de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna en avril 2021. Suite à cela, le bureau d'étude a été en mesure d'établir un programme de travaux en vue de renforcer les infrastructures en place et de formuler les préconisations pour améliorer la gestion du service, partagé entre les services du territoire et de l'Etat, mais également avec les administrés structurés en associations villageoises. Ce schéma livré par le bureau d'étude en août 2021 est en cours de validation par les différentes parties prenantes.



TRAITEMENT DES BOUES RÉSIDUELLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AUX ÎLES LOYAUTÉ (NC)

ACTION 9B.3.2

La ressource en eau des îles Loyauté repose uniquement sur une lentille souterraine d'eau douce, fragile et extrêmement sensible aux pollutions. Une contamination de la lentille souterraine impacterait l'ensemble des habitants tandis que le dépôt en grandes quantités de boues d'eaux usées représente une source de pollution.

La province des îles souhaite donc réduire et éviter la contamination des lentilles, en mettant en place des filières

de gestion et de traitement des boues dimensionnées de façon adéquate. Une prestation confiée au bureau d'étude EMR sur fonds propres par la province des Îles a permis de dimensionner les filières à mettre en place à Lifou, Maré et Ouvéa.

L'étude souligne que la mutualisation avec les systèmes de traitement des Installations de Stockage des Déchets (ISD) n'est pas possible sous peine de mettre en péril le traitement existant. En effet, le volume de boues à traiter est quatre fois supérieur à la normale, compte-tenu de dysfonctionnements importants sur les systèmes d'assainissement des particuliers. Il est ainsi préconisé de

mettre en place l'ensemble de la filière (lits de séchage et bassins de traitement pour les eaux souillées) ayant pour conséquence une emprise foncière importante et un coût cinq fois supérieur au montant des travaux estimés avant l'étude. La province a souhaité privilégier l'île de Lifou pour la mise en place d'une première unité et cherche actuellement

La province des îles souhaite réduire et éviter la contamination

des financements additionnels pour compléter l'enveloppe allouée dans le cadre du projet PROTEGE. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est conduite en parallèle. Les travaux

pourraient débuter fin 2021 ou début 2022 si l'ensemble des financements est obtenu.

GESTION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (WF)

ACTION 9B.3.3

Les diagnostics villages menés en 2020 à Wallis et Futuna ont recensé plusieurs habitations dans des états très précaires et insalubres, dont certaines localisées à proximité de points de prélèvement d'eau potable. Il a donc été demandé par le Territoire que PROTEGE contribue à l'installation de fosses dans ces habitations.

L'action est mise en œuvre par le service territorial de l'environnement de Wallis et Futuna. Les travaux d'assainissement non collectif urgents en termes de santé publique seront donc réalisés par le Territoire. Le budget alloué par PROTEGE permettra également d'acquérir des outils de gestion (logiciel de bancarisation de données et de suivi de vidange de fosses ainsi que des tablettes de terrain pour faciliter la saisie des données). La définition des outils à acquérir et du programme de travaux à réaliser est finalisée. Les prestations pourront donc débuter au cours du prochain semestre.



PROTEGE PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

contact.protege@spc.int - protege.spc.int/fr